

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-003-16124/24/BM**

**■ Attribution d'une subvention spécifique à Provence Tourisme afin de soutenir leur programme d'actions sur la Digue du Large en 2024 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9247 96359**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le tourisme et l'art de vivre représentent l'une des filières économiques clés identifiées dans l'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence voté en juin 2022. Parmi ces filières d'excellence, figure également le Maritime, illustration de notre Métropole littorale et portuaire. Ainsi, les paysages et équipements liés à la mer sont caractéristiques de notre patrimoine qui enrichit l'expérience touristique sur notre territoire.

L'Agenda économique métropolitain affirme la volonté de développer une offre de tourisme et de loisirs durable et de qualité qui s'adresse à tous les résidents, qu'ils soient temporaires (visiteurs, congressistes, travailleurs nomades, ...) ou permanents (habitants, étudiants, ...), qu'ils viennent pour les affaires ou pour le plaisir, grâce à l'expérience Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence considérant l'année 2024 qui verra l'espace maritime et portuaire, investi par les manifestations autour des Jeux Olympiques, souhaite conforter l'attractivité du territoire.

L'association Provence Tourisme concourt au développement de l'attractivité du territoire et à la promotion du tourisme en collaboration avec les offices de tourisme de la Métropole. Cette association suscite, organise, coordonne et développe toutes actions qui contribuent à l'animation de l'espace départemental en matière de tourisme qui couvre également la totalité du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'association a dès lors développé un fort partenariat avec les acteurs du tourisme du territoire et en particulier les offices de tourisme.

Provence Tourisme tend ainsi à développer l'attractivité de la destination et propose une stratégie événementielle sur l'ensemble du territoire. Elle accompagne le développement des filières touristiques à forte valeur ajoutée, dont notamment la filière gastronomique en 2019 au travers de l'action « Année de la gastronomie en Provence – MPG 2019 » qui a permis de promouvoir la destination auprès des visiteurs en quête de qualité et d'authenticité.

Provence Tourisme souhaite également développer sur la digue du large des espaces d'accueil, d'animations et manifestations ponctuelles, de type culturelle, sportive et touristique.

Cette action vient également s'inscrire dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt intitulé « Tourisme et Gastronomie – Villages gastronomiques 2023-2024 », lancé le 16 novembre 2023 par le Ministère de l'Economie visant à sélectionner des projets répondant au triple objectif de promotion du tourisme en France, de réalisation d'opérations d'ingénierie touristique et de mise en œuvre d'une politique de compétitivité et de qualité des entreprises du secteur. Cet AMI a été remporté par Provence Tourisme qui a été retenue pour son Projet « D'une Rive à l'Autre - Voyage de la Flamme en Gastronomie » qui consiste en un voyage en 4 séquences complémentaires pour se préparer, se former à recevoir et animer le territoire à l'occasion de l'arrivée et du parcours de la Flamme en Provence pour promouvoir la destination France et donner aux touristes l'envie de la découvrir et d'y revenir. La gastronomie méditerranéenne valorisée à l'UNESCO sous le nom de Diète Méditerranéenne voyagera d'une Rive à l'Autre sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence.

La réappropriation de cet espace par les habitants et touristes s'inscrit pleinement dans le développement de ce secteur portuaire, dont le renouvellement urbain a contribué, ces dernières années, à ré-ouvrir l'accès au littoral aux habitants, à développer une offre culturelle autour de plusieurs musées, et à devenir un point majeur d'attraction et d'animation touristiques. Elle fait également partie intégrante de la nouvelle dynamique à l'œuvre pour valoriser le front de mer marseillais qui sera également investi par des manifestations lors des Jeux Olympiques.

Provence Tourisme présente ainsi un important calendrier d'événements ouverts à tous, avec inscription publique, pour participer à des pique-niques, apéritifs, et concerts sur ce lieu emblématique du port marseillais, avec une jauge pouvant aller à plusieurs milliers de personnes en fonction des événements.

Dans ce contexte, l'association sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS N°00009247 pour développer ses actions en lien avec le développement touristique de l'espace portuaire.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Provence Tourisme une subvention d'un montant de 200 000 euros.

Il est précisé qu'il convient de déroger à l'article 63 – commencement d'exécution du règlement budgétaire et financier.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

**Où il le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Provence Tourisme d'un montant de 200 000 euros au titre de l'exercice 2024.

**Article 2**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Provence Tourisme ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer la convention afférente à la présente délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20 % en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire «4DATR».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Fonds européens  
Relations internationales

Vincent LANGUILLE